

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2016 (20 H)**

**Président** : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

**Présents** : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy – Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames COURTOIS Nadine - MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure – Messieurs THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique - Messieurs BARITEL Cédric - MOREAU Didier

**Excusés** : Monsieur MEUNIER Julien – Madame THOMAS Céline

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 04 octobre 2016.

**- PRESENTATION DU BILAN ENERGETIQUE 2015 PAR L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE :**

Charly Foucault, Conseiller en Energie Partagé de l'Agence Technique Départementale (dont le poste est financé par le Conseil Régional et l'ADEME), présente le bilan énergétique de la commune pour l'année 2015 pour le patrimoine bâti, l'éclairage public et le carburant.

La priorité des actions à engager porte sur la réduction du chauffage ; une campagne de mesures de température dans les bâtiments et une action de sensibilisation auprès des utilisateurs seront mises en place. La question des contrats de maintenance pour les chaudières sera étudiée avec l'ATD.

**- PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER PAR L'ONF :**

Suite aux différentes réunions et visites sur le terrain, Stéphane Carrusca et Vincent Gaillet, techniciens de l'Office National des Forêts, présentent le plan d'aménagement de la forêt communale, d'une surface totale de 318,59 hectares, proposé pour la période 2016 – 2035.

Le projet comprend un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement, la définition des objectifs et un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce document final d'aménagement forestier. Certains travaux comme la replantation peuvent bénéficier de subventions à hauteur de 60 %.

**- MODIFICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN :**

Par délibération du 26 mai 2014, la commune a instauré un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) ou d'urbanisation future (AU) délimitées par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'exclusion de la Zone d'Aménagement Différée (ZAD) de Gayand (sur laquelle la commune disposait déjà d'un droit de préemption pendant la durée de validité de celle-ci qui ne pouvait pas se superposer au DPU) ; Cette ZAD étant arrivée à échéance le 06 juin 2016, il convient d'intégrer ces parcelles en zone AU dans le DPU.

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 26 mai 2014 et confirme le droit de préemption sur la zone U et l'étend sur l'intégralité de la zone AU du PLU.

**- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :**

**- Assainissement : chantier réhabilitation du réseau** : L'Adjoint fait le point sur l'avancement des travaux : il reste les documents de réception à fournir.

Un avenant au marché de travaux sera passé avec le groupement d'entreprises FAMY-POLEN pour intégrer les prix nouveaux au Bordereau de Prix Unitaires relatifs à la plus-value pour la réouverture des regards borgnes au robot après chemisage et la création de boîtes de branchement.

Cet avenant fera l'objet d'une décision du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal. La réception des travaux est finalement prévue le 6 décembre 2016.

**- Atelier technique** : L'Adjointe fait le point sur l'avancement des travaux. La pré-réception a eu lieu le 08 novembre 2016. La réception du chantier est prévue le 22 novembre 2016.

Des avenants supplémentaires aux marchés de travaux ont été passés :

- pour la modification de l'évier prévu, avec l'entreprise Blanchard pour le lot N° 9 : Plomberie-Sanitaire - VMC, représentant une moins-value totale de 109,50 € HT soit 131,40 € TTC ;

- pour la modification du tableau de protection, avec l'entreprise Carrias –Dufloux pour le lot N° 8 : électricité – chauffage représentant une moins-value totale de 41,30 € HT soit 49,60 € TTC

Ces avenants ont fait l'objet de décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal (DECISIONS N° 2016-18 du 27 octobre 2016 et 2016-19 du 08 novembre 2016)

**- Cimetière** : Les travaux de décaissement, apports de terre et en herbage sont terminés. Les reprises de concessions à la suite des procédures d'état d'abandon sont ainsi effectives. L'aménagement général est réussi et a été apprécié.

Les exhumations sur les emplacements qui pourront à nouveau être proposés en concession ont fait l'objet d'une demande de devis à l'entreprise Gueugnon. La réalisation des exhumations pourra se faire au printemps, les ossements seront transférés dans l'ossuaire communal et répertoriés.

- **Achat de parcelles en zone 1 AU** : Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des démarches pour l'acquisition de parcelles situées en zone 1AU.

- **SUBVENTIONS** :

Sur proposition du bureau municipal, le Conseil Municipal décide l'attribution :

- de subventions exceptionnelles :

. de 500 € à la Coopérative Scolaire de Salornay-sur-Guye pour l'organisation d'une classe transplantée sur le thème de l'écologie, au Centre Eden à Cuisery, pour les classes de CE et CM (45 élèves) du 1<sup>er</sup> au 3 février 2017 ;

. de 300 € au Conseil Intercommunal des Jeunes du Clunisois pour l'achat d'une yourte dans le cadre de leur projet de « voyage de la Yourte du monde dans le Clunisois » ; la présentation de ce projet par les jeunes sera faite lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal ;

- d'un complément de subvention de 94 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers ; le montant des cotisations payées en 2016 par l'Amicale à l'Union Départementale et à la Mutuelle des Sapeurs-Pompiers étant de 1594 €, supérieur à la subvention de 1 500 € votée lors du budget primitif 2016 qui était équivalente à celle versée en 2015. Le principe retenu depuis de nombreuses années étant de baser la subvention annuelle sur la moitié de la cotisation à l'Union Départementale et la totalité de la cotisation à la Mutuelle.

- **QUESTIONS DIVERSES** :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de l'arrêté préfectoral du 09 novembre 2016 relatif à l'extension de périmètre de la Communauté de Communes du Clunisois au 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux communes de Ameugny, Bonnay, Burzy, Cortevaix, Joncy, Saint-Clément-sur-Guye, Saint-Huruge, Saint-Martin-la-Patrouille, Saint-Ythaire ;

- de la proposition du CCAS de confirmer l'aide financière de 1,50 € par repas pour les enfants de Salornay-sur-Guyé scolarisés en classe primaire spécialisée (CLIS) à Cluny qui fréquentent le restaurant scolaire de Cluny ; Le Conseil Municipal approuve cette proposition ;

- de l'organisation de collectes ponctuelles de produits alimentaires non périssables et de première nécessité pour les Restos du Cœur de Cluny les samedis 19 novembre 2016 et 21 janvier 2017 en mairie de Salornay-sur-Guyé de 9 h à 12 h (sur proposition du CCAS) ;

- du bilan du centre de loisirs d'été à Salornay ;

- de l'avancement de la réalisation du guide des activités de la commune ; une réunion de la Commission Communication est prévue le 29 novembre 2016 ;

- du compte-rendu de la réunion du Conseil d'école du 03 novembre 2016 notamment sur les activités péri-éducatives : bilan de début d'année scolaire positif avec la modification des créneaux horaires, l'augmentation du temps de préparation des activités alloué à l'animatrice communale Dominique Darnand, une meilleure coordination entre tous les intervenants en péri scolaire et péri éducatif ainsi que plus de relations avec les enseignants ; il est à noter une participation importante des enfants de l'école et des parents d'élèves au défilé du 11 novembre ;

- du lancement du défi « Familles à énergie positive » le 05 novembre 2016 par la Communauté de Communes du Clunisois ; opération dont le but est l'économie d'énergie ;

- de la mise en place des illuminations communales pour le 08 décembre 2016 ;

- de l'opération annuelle de vente de bougies pour les illuminations par l'Association d'Aide aux Personnes Agées du Clunisois ;

- du lancement d'une étude préalable à l'Opération d'Amélioration de l'Habitat par la Communauté de Communes du Clunisois ; un questionnaire d'enquête sur l'habitat privé sera distribué aux habitants de la commune ;

- de la décision du Maire prise sur délégation du Conseil Municipal pour accepter l'indemnité de sinistre proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA, pour le sinistre du 28 juin 2016 relatif aux dommages causés et vol au bâtiment des vestiaires du stade de football, d'un montant de 242 € (DECISION N° 2016-17 du 24 octobre 2016).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Mardi 13 décembre 2016 à 18 heures.